

IMMOBILIER : l'ancienne présidente d'Eure Habitat condamné pour prise illégale d'intérêts

L'ex-présidente d'[EURE HABITAT](http://www.eure-habitat.fr) / T : 02.32.38.82.82 Clarisse Juin a été condamnée à 5 000 euros d'amende par le tribunal d'Evreux, elle était poursuivie pour prise illégale d'intérêts. Une enquête avait en effet démontré que la société immobilière avait fait appel aux services d'un expert en entomologie et en mycologie spécialisé dans la santé du bois, basé en Saône-et-Loire, de janvier 2017 à décembre 2018 sollicité par Emmanuel Juin, le mari de la prévenue, travaillant pour une société d'Évreux spécialisée dans les techniques du bois dont la directrice générale déléguée était Clarisse Juin elle-même. Ces investigations ont révélé que la société avait alors touché plus de 30 000 € de refacturation de l'expert de Saône-et-Loire. Emmanuel Juin a été condamné à verser une amende de 3 000 €. www.eure-habitat.fr